

DÉPARTEMENT DU CALVADOS

MAIRIE
DE
BEUVRON-EN-AUGE
14430

Tél. : 02 31 79 23 31

Fax : 02 31 39 06 61

E-mail : mairie.beuvron@wanadoo.fr



REPUBLIQUE FRANCAISE
ARRETE MUNICIPAL

PERMANENT DE TRAVAUX
URGENT SUR LE RESEAU
D'EAU POTABLE ET
ASSAINISSEMENT DE
BEUVRON EN AUGE

- **réglementant la circulation**
Et le stationnement
sur le territoire de la commue de Beuvron en auge

En agglomération
Et hors agglomération

Le Maire de la commune de BEUVRON EN AUGE

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982, modifiée par la loi 82.623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code des communes,

Vu le code de la route et notamment ses articles R.44, R.225 et R.227,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 novembre 1967,

Vu les arrêtés subséquents portant sur la modification ou la révision des parties 1 à 8 du livre I de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 février 1988,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre toutes les mesures utiles pour éviter des désordres de stationnement et de circulation

De réglementer la circulation et le stationnement de tous les véhicules sur tout le territoire de la commune

Vu la demande la SAUR, considérant le caractère répétitif des interventions sur le domaine public communal dans le cadre de l'exploitation et de l'entretien du réseau d'eau potable et d'assainissement de BEUVRON EN AUGE.

ARRETE :

ARTICLE 1er : Le présent arrêté permanent est applicable dans le cadre de l'exploitation et de l'entretien du réseau d'eau potable et d'assainissement sur l'ensemble des voies communales de BEUVRON EN AUGÉ.

ARTICLE 2 : Les dispositions visées aux articles précédents seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire qui sera mise en place et entretenue par l'entreprise SAUR .

ARTICLE 3 : toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet de région, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Lisieux
- Monsieur le Président du Conseil Départemental
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Calvados
- l'ARD
- L'entreprise SAUR

Chargés, chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Fait le 16-01-.2023.
à BEUVRON EN AUGÉ
Le Maire.

